

PLAFONDS DE RESSOURCES EN ÎLE-DE-FRANCE AU 1^{ER} JANVIER 2023

Nombres de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus Très modestes	Ménages aux revenus Modestes	Ménages aux revenus Intermédiaire	Ménages aux revenus Supérieurs
1	22 461 €	27 343 €	38 184 €	supérieur à 38 184 €
2	32 967 €	40 130 €	56 130 €	supérieur à 56 130 €
3	39 591 €	48 197 €	67 585 €	supérieur à 67 585 €
4	46 226 €	56 277 €	79 041 €	supérieur à 79 041 €
5	52 886 €	64 380 €	90 496 €	supérieur à 90 496 €
par personne supplémentaire	+ 6 650 €	+ 8 097 €	+ 11 455 €	+ 11 455 €

PLAFONDS DE RESSOURCES POUR LES AUTRES RÉGIONS AU 1^{ER} JANVIER 2023

Nombres de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus Très modestes	Ménages aux revenus Modestes	Ménages aux revenus Intermédiaire	Ménages aux revenus Supérieurs
1	16 229 €	20 805 €	29 148 €	supérieur à 29 148 €
2	23 734 €	30 427 €	42 848 €	supérieur à 42 848 €
3	28 545 €	36 591 €	51 592 €	supérieur à 51 592 €
4	33 346 €	42 748 €	60 336 €	supérieur à 60 336 €
5	38 168 €	48 930 €	69 081 €	supérieur à 69 081 €
par personne supplémentaire	+ 4 813 €	+ 6 145 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

PRÉCISION SUR LES CUMULS D'AIDES POSSIBLES

	MAPRIME RÉNOV'	ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO	AIDES DE L'ANAH	AIDES COLLECTIVITÉS LOCALES	AIDES DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE
MAPRIME RÉNOV'		✓	✗	avec une écartement de MaPrimeRénov'*	avec une écartement de MaPrimeRénov'*
ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO	✓			✓	✓
AIDES DE L'ANAH	✗	✓		✓	✓
AIDES COLLECTIVITÉS LOCALES	avec une écartement de MaPrimeRénov'*	✓	✓		✓
AIDES DES FOURNISSEURS D'ÉNERGIE	avec une écartement de MaPrimeRénov'*	✓	✓	✓	

RÉNOVATION GLOBALE

	Ménages aux revenus Très modestes	Ménages aux revenus Modestes	Ménages aux revenus Intermédiaire	Ménages aux revenus Supérieurs
Aide maximum	30 000 €	24 000 €	18 000 €	12 000 €
Aides potentielles travaux hors bonus	30 000 €	24 000 €	18 000 €	12 000 €
Bonus sortie passoire (DPE: F ou G passe en C)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Bonus BBC (DPE: C passe en B ou A)	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €
Bonus BBC (DPE: F ou G passe en B)	3 000 €	3 000 €	2 000 €	1 000 €
Audit énergétique (DPE)	500 €	400 €	300 €	

Le chèque énergie, l'exonération de la taxe foncière, l'aide de votre caisse de retraite peuvent également être cumulés aux aides présentées dans ce tableau.

* Écartement de MaPrimeRénov' de façon à ce que le montant cumulé des aides ne dépasse pas 90 % pour les propriétaires très modestes,

75 % pour les propriétaires modestes, 60 % pour les propriétaires aux revenus intermédiaires et 40 % pour les propriétaires aux revenus supérieurs.



- [Ce qui va changer en 2023 avec l'entrée en vigueur de Mon accompagnateur rénov'](#)
- [Accompagnateur rénov': le décret est paru au Journal officiel](#)

Ce nouveau rôle, dont les contours ont été imaginés dans le rapport Sichel rendu en mars 2021, a été introduit formellement dans le cadre de la loi Climat et résilience promulguée en août de la même année.

Faire appel à ce type d'acteurs deviendra obligatoire à compter du 1er septembre prochain lorsque le scénario de travaux respectera une double condition : avoir recours à plus de 10.000 euros d'aides MaPrimeRénov' et opérer au minimum deux gestes de travaux.

Plusieurs règles ont été introduites par les pouvoirs publics afin de garantir la neutralité du professionnel qui effectuera cette tâche. L'AR aura pour mission d'accompagner un ménage tout au long de l'opération.



ADRESSES UTILES

Les CEE, pour en savoir plus : www.faire.gouv.fr

Service public de conseil gratuit : www.faire.gouv.fr/marenov

Vérification du profil sur Simul'aides : www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaid

Dépôt de la demande de subvention : www.maprimerenov.gouv.fr

Une rénovation globale est expliquée sur : www.monprojet.anah.gouv.fr

ADEME : <https://particuliers.ademe.fr/finances/aides-la-renovation>

ANAH : www.anah.fr

ANIL : www.anil.org/outils